Un crime que la loi ne punit pas

Le Droit social

19 février 1882

On a pu lire dans toute la presse lyonnaise la note suivante :

> *Bourgoin.* — Le nommé Godin, imprimeur sur étoffes à la fabrique de M. Brunet-Lecompte, à Jallieu, ayant été renvoyé à la suite d'une absence, *s'est pendu de désespoir.*
>
> Godin était père de 8 enfants dont le plus jeune n'a que 4 jours.
>
> Il était âgé de 55 ans.

Ainsi, 90 ans après la déclaration des droits de l'homme (?) un être humain s'est trouvé dans l'obligation de se suicider pour échapper à la vue de la misère, tuant un à un ses enfants.

Son maître l'a renvoyé pour une absence à l'atelier, absence qui se trouve motivée par la naissance du plus jeune de ses enfants.

Mais qu'importe au maître que la femme souffre, que les enfants meurent !

Ce n'est pas elle qui est son outil, c'est le mari qui doit produire tous les jours, si non le renvoi ! si non la mort !!!

Et l'on s'étonne que les prolétaires, conscients de leur misère, fassent entendre un cri de révolte ! l'on s'étonne que cette armée d'esclaves se prépare à renverser et à détruire violemment la société actuelle, sans se préoccuper de cette légalité qui permet à un capitaliste de mettre ses ouvriers dans l'obligation de se suicider.

Oh ! oui, Révolution, viens établir une société égalitaire !

Viens nous venger de nos souffrances !

Viens forcer à ton tour la bourgeoisie à disparaître !…

Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Un crime que la loi ne punit pas
19 février 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°2 du *Droit social Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com